



PREFET DE L'ESSONNE

LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE DE SÉJOUR

Résident de longue durée-Ue dans un autre État Membre de l'UE

PIECES COMMUNES A TOUTE DEMANDE

- Passeport en cours de validité ou attestation de demande de passeport de moins de 6 mois
- Acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois :
 - facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation à votre nom
 - hébergement à l'hôtel : attestation hôtelière de moins de 6 mois
 - hébergement chez un particulier : attestation d'hébergement + copie de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (l'hébergeant doit avoir fait son changement d'adresse sur sa carte de séjour) + facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation au nom de l'hébergeant
- 3 photos

PIECES SPECIFIQUES A LA DEMANDE

- Carte de séjour portant la mention « Résident de longue durée-UE »** délivré par un autre État membre de l'UE.
- Justificatifs de ressources propres** (exclusion des prestations sociales ou allocations), suffisantes (famille de 2 à 3 personnes : au moins le niveau du SMIC ; famille de 4 à 5 personnes : au moins le niveau du SMIC + 10 % ; famille de plus de 5 personnes : au moins le niveau du SMIC + 20%), stables et régulières (attestation de versement de pension ou contrat de travail ou attestation bancaire, etc.)
- Justificatif d'assurance-maladie** : carte d'assurance-maladie ou attestation d'assurance-maladie,
- Justificatifs propres au motif d'installation** (Cf. listes « Changement de statut vers salarié », « Changement de statut vers activité libérale », « Changement de statut vers commerçant artisan création », « Changement de statut vers commerçant artisan poursuite d'activité »)